

Québec, le 4 avril 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 15 mars dernier par le député de Verchères, dans laquelle 788 pétitionnaires font part de leur volonté que soit construite une école primaire sur le territoire de la municipalité de Val-des-Monts et demandent au gouvernement d'adopter un décret pour exclure le terrain visé à cette fin de la zone agricole.

D'abord, je tiens à rappeler que le territoire agricole est un patrimoine important et une ressource stratégique pour l'économie du Québec. De surcroît, il s'agit d'une ressource limitée et non renouvelable. Ce caractère exceptionnel justifie, encore aujourd'hui, que des efforts substantiels de protection lui soient consacrés.

De plus, je suis d'avis qu'il appartient maintenant à la Commission de protection du territoire agricole d'évaluer une telle demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole et d'en décider, le cas échéant. Lorsqu'elle rend une décision, la Commission doit notamment se baser sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants, sur la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes pour l'agriculture et sur les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS